



Crouy Infos

Ete 2018

SOMMAIRE

Page 2 : Nos joies, nos peines

Page 3 : Règles de bon voisinage

Page 4 : Agenda

Page 5 : Finances

Page 6 : Prix Henri Barbusse

Page 7 : Activités scolaires

Page 8 : Fête communale

EDITO

Chers administrés,

Les travaux de voirie prévus pour cette année sont aujourd'hui terminés, ainsi que les «restes à réaliser de l'an dernier, se rapportant à la rue Henri Barbusse.

Nous regrettons de ne pouvoir satisfaire toutes les demandes. Mais, malheureusement, toutes nos rues sont communales, à l'exception de la rue du Président Coty qui devient départementale. Ce qui représente une dépense colossale pour la maintenance du bon état des routes.

Le programme des travaux pour 2019 n'est pas encore fixé.

En ce qui concerne la vitesse excessive de certains véhicules dans la traversée de Crouy, un bureau d'étude travaille sur le ralentissement et la libération des trottoirs pour les piétons de la rue de Laon.

Cet été verra de nombreuses cérémonies à l'occasion du centenaire de la fin de la 1ère Guerre et la libération de Crouy pour la 2de Guerre (voir Agenda).

Je vous souhaite de bonnes vacances et, pour ceux qui ne partent pas, une météo avec un ciel sans nuage et un beau soleil sur Crouy.

le Maire
D. MOITIÉ

Commission d'information
Mise en forme par VAN DEN BIL Adrien
Etudiant en BTS Design Graphique
au lycée Saint Vincent de Paul

Dépôt légal
Mairie de Crouy
Directeur de publication
M. MOITIÉ Daniel

La mairie de Crouy est à votre service :
Lundi, Mercredi, Jeudi de 8h à 12h - 13h30 à 17h30
et le Mardi, Vendredi de 8h à 12h - 13h30 à 17h
Tél. 03 23 53 14 12

Site internet : www.ville-crouy.fr

Fax. 03 23 59 23 92

Mail : mairie.crouy02@orange.fr

Nos Joies, nos Peines

NAISSANCES

- LEROY COUSIN Valentin
- LAKHDARI Mohamed
- GODART Soan
- TYBERGHEIN Iris
- OZMANYAN Chavo
- THATER EL AZ Mehdi
- EL KARTOUTI Elyas



- MULLOT CHAUVEAU Agathe
- DE JESUS CRAVO PINTO Maëlan
- ABBOU Lyna
- EL KIHÉL Youssef
- VAIS Marcelyno
- ARNOULT Maël
- FAUVETTE Léna



MARIAGES

- DEGLOS Pierre-Henri & ALLARD Jeannine
- DOMINGUES Cédric & ALPHONSE Stéphanie



DECES

(*Transcription Crouyssien(ne) décédé(e) hors Crouy).

- GENNARO Délia*
- VIGUES Gérard*
- LECLERT Colette Veuve MARÉCHAL
- GILBERT Lucie Veuve LAUNÉ*
- VIVIER Jeanne*
- VICIER René
- MACOINE Jeanne Veuve WAHART*
- NATHIÉ Mireille Veuve DISCHAMPS*
- BOITEL Thérèse Veuve SAILLY*
- MESSMER Christiane Veuve CIBERT

- LAROCHE Henri*
- COCUELLE Mary*
- MALLET Patrick*
- COMES Geneviève Veuve GREFFIER
- BANY Michel
- DITZ Mickaël
- IDEC Stéphanie Veuve GANDOSSI
- BÉZOT Pierre*
- MATHIEU Jean-Luc



Regles de bon voisinage

Le Bruit



L'arrêté préfectoral réf. PREF/ARS-DT02/BRUIT/2016-001 du 19/04/2016 réglemente les bruits de voisinage, sur la base suivante:

Article 1^{er} : « **De jour comme de nuit, aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme**, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Travaux d'entretien, tontes et bricolages



Cet arrêté fixe notamment, dans son article 20, les horaires **d'utilisation des tondeuses et autres matériels de bricolage sonores «hors professionnels»** sur la base suivante:

- du lundi au samedi : **de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**
- les dimanches et jours fériés : **de 10h00 à 12h00**

Animaux



Dans son article 22, il précise également « **Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.** »

Les propriétaires ou gardes de chiens ou de chats doivent donc s'assurer que leurs animaux ne fassent pas de bruit, n'aient pas une attitude agressive, qu'ils restent sur leur propriété, n'envahissent pas, ne salissent pas, ne détériorent pas les propriétés voisines et la voie publique. Il leur appartient **de nettoyer les déjections de leurs animaux.**

Entretien des parcelles et de leurs abords:

L'entretien des parcelles incombe aux propriétaires qu'elles soient construites ou non, cultivées ou non. Les propriétaires doivent donc faucher, élaguer, éliminer les plantes envahissantes et/ou nuisibles, etc... de façon à ne pas gêner les propriétés voisines

La propreté des trottoirs relève également de la responsabilité des riverains au droit de leur propriété (et non pas seulement devant la porte). Cela oblige notamment les riverains des voies communales à balayer, à enlever les feuilles mortes, à déneiger, à élaguer **les haies** et les arbres débordant **sur la voie publique**, etc..., afin de limiter les risques d'accidents pour les usagers. (*Arrêté municipal du 16/12/2004*).

Les plantations d'arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être faites **au minimum à :**

- **2 m de la limite de propriété s'ils dépassent 2 m de hauteur.**
- **50 cm de la limite de propriété s'ils ne dépassent pas 2 m de haut.**

Ces normes sont fixées par l'article 671 du Code civil.

Les feux de jardins sont également réglementés. La loi a classifié les déchets verts comme des ordures ménagères. En conséquence **le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit.** (*article 87 Règlement Sanitaire Départemental*).

La loi n'interdit pas **les barbecues** dont l'usage relève de **simple BON SENS** (ne pas utiliser par grand vent, ne pas installer sous les fenêtres du voisin, etc...)



Selon le nouveau calendrier de ramassage en vigueur depuis le **5 juin**, il est recommandé à chacun de veiller au «bon» ou «non» stationnement de leurs véhicules sur la chaussée afin de faciliter les manœuvres des camions.

Agenda

SAMEDI 14 JUILLET

11h place de la mairie.

Cérémonie au monument aux Morts

DIMANCHE 29 JUILLET

10h15 cimetière militaire.

Cérémonie organisée par l'amicale régimentaire du 5^e Régiment d'Infanterie des Hauts de Seine à l'occasion du Centenaire de la Bataille de l'Aisne de 1918.

- Allocutions.
- Appel des noms des 17 soldats inhumés dans ce cimetière.
- Dépôt de gerbes.

SAMEDI 25 AOÛT

11h avenue du Général Patton.

Cérémonie pour la libération de Crouy du 29 août 1944 et en l'honneur de Lewis Price et de son équipage, tués dans le 1^{er} char américain.

A cette occasion, le nom de **LEWIS PRICE** et de son équipage sera donné à la salle Baxi.

SAMEDI 1^{er} ET DIMANCHE 2 SEPTEMBRE

A l'occasion du Centenaire de la fin de la Guerre 1914-1918, l'association «Eperon 132» fait venir un char de la 1^{ère} Guerre qui sera exposé sur la place du Tivoli.

Au programme, des expositions, des conférences et un bivouac de plusieurs associations diverses.

10h - dimanche - Cortège partant de la mairie, arrêt devant la stèle Henri Barbusse, rue Maurice Dupuis et cérémonie au cimetière militaire, puis retour place du Tivoli pour l'inauguration de la plaque d'hommage.

DIMANCHE 9 SEPTEMBRE

Messe pour les Morts à 9h

Vers 10h10, cérémonie devant le monument aux Morts.

On vous parle souvent des baisses de dotation de l'Etat. Nous avons chiffré celles-ci, concernant notre commune de 2012 à 2018.

Le tableau suivant concerne uniquement la Dotation Globale de Fonctionnement.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant DGF	344 217	343 294	336 236	314 270	270 941	219 012	184 601	177 357
variation N-1		-923	-7058	-21 966	-43 329	-51 929	-34 411	-7244
variation / 2011		-923	-7981	-29 947	-73 276	-125 205	-159 616	-166 860

TOTAL CUMULE - 563 808 €
DE LA PERTE DE DGF

S'il avait fallu compenser par l'impôt, uniquement pour l'année 2018, l'augmentation des impôts locaux aurait été de **16%**.

Pour le budget 2018 et les précédents, le Conseil Municipal a préféré puiser dans les réserves plutôt que d'afficher cette forte augmentation des impôts. De plus, des mesures ont été prises pour réduire les dépenses de fonctionnement.

TARIFS 2018

Occupation des salles polyvalente et multifonctionnelle (revalorisées au 1er janvier de chaque année).

	Salle polyvalente (derrière la mairie)	Salle multifonctionnelle (Avenue Patton)
Vin d'honneur et exposition		
<i>demi salle</i>	80 €	50 €
<i>grande salle</i>	160 €	
Bals, mariages, réceptions		
<i>demi salle</i>	450 €*	300 €
<i>grande salle</i>	900 €**	

Fourniture tables et chaises comprise
+ frais de nettoyage de 55* ou 75** euros pour les extérieurs.

Un abattement du coût de la location de **50%** sera appliqué pour les habitants organisant une manifestation les touchant directement.

A SAVOIR - Possibilité de louer également pour installation sur la commune par deux agents municipaux : un **chapiteau** de 8 m X 5 m au prix de 100 € pour un week end.

Prix Henri Barbusse du 8 mai 2018

Ces deux courses pédestres et la marche nordique ont eu autant de succès que l'année précédente:

69 coureurs à l'arrivée et deux abandons pour le 10 km.

32 coureurs à l'arrivée et deux abandons pour le 5 km.

39 participants à la marche nordique de 10 km.

Le parcours du 5 km était changé, avec davantage de chemins et, de ce fait, les coureurs n'empruntaient plus la rue Henri Barbusse.

Les résultats sont les suivants:

- pour le 10 km:

chez les hommes:

1^{er}: Jérôme Noizier	42'46"
2^e : Sylvain Louchart	48'44"
Philippe Chauffert	48'44"

chez les femmes:

1^{ère}: France Line Le Thiec	54'04"
2^e : Katalin Trannin	57'33"
3^e : Angélique Coquema	57'40"

- pour le 5 km:

chez les hommes:

1^{er}: Antoine Boulange	19'38"
2^e : Benoît Lagrange	19'49"
3^e : David Pierrot	21'09"

chez les femmes:

1^{ère}: Katalin Trannin	25'57"
2^e : Valérie David	27'58"
3^e : Sandra Samour	28'04"

- pour la marche nordique de 10 km:

chez les hommes:

1^{er}: Arnaud Miel	1h25'09"
2^e : Bernard Emery	1h25'13"
3^e : Jean François Bannier	1h26'40"

chez les femmes:

1^{ère}: Isabelle Philippe Ulmet	1h29'44"
(Crouyssienne)	
2^e : Christiane Zbikowski	1h32'47"
3^e : Marie Noelle Pellet	1h38'56"

Bravo à tous ces coureurs, sachant que le parcours du 10 km présente des difficultés.
Merci à toutes les personnes qui ont participé à la bonne organisation de ces épreuves.



Courses des scolaires, autour du stade, le 24 mai

500 m pour les CP
650 m pour les CE1
800 m pour les CE2
1000 m pour les CM1
1100 m pour les CM2

Les élèves des écoles maternelles ne couraient pas.
Un grand merci aux parents d'élèves
et aux conseillers municipaux qui ont
participé au bon déroulement de ces
courses.



Kermesse des ecoles

Organisée aux Clémencins le samedi
19 juin par les parents d'élèves et les
enseignants.



FETE COMMUNALE DE CROUY

Les 8 9 12 15 16 Septembre 2018

Samedi 8

- 20h Aubades au square St Laurent
- 21h Retraite aux flambeaux
Départ à la cité Prés Jambons
- 22h Feu d'artifice au stade

Dimanche 9

- 9h Messe patronale & cérémonie
au monument aux morts
- 15h30 Animation place du Tivoli
«JML Dance»

Mercredi 12

Journée des forains

1 ticket acheté pour 1 gratuit

Samedi 15

- 13h30 Challenge «Claude Lavoine»
en doublettes à la mêlée
(réservé aux habitants de
Crouy et aux adhérents
d'associations crouyssiennes)

Dimanche 16

- 6h/18h Braderie/Brocante
de la rue du Capitaine Peal
jusqu'à la bibliothèque